



Fonds intercommunal d'assainissement (FIA)

Chapitre I: Composition des dossiers adressés à la DGEau

Les paragraphes suivants précisent les pièces à joindre aux demandes adressées au FIA pour la prise en charge des dépenses d'investissement des communes.

Etape 1 : Plan financier en vue de la promesse d'octroi du FIA

- ✓ Description du projet d'ouvrage
- ✓ Plans du projet d'ouvrage
- ✓ Méthode d'attribution du chantier (gré à gré, appel d'offres sur invitation, procédures AIMP)
- ✓ Rapport d'adjudication
- ✓ Soumission de l'entreprise adjudicataire
- ✓ Méthode d'attribution du mandat d'ingénieur civil pour les phases **31 à 53** de la SIA 103 (gré à gré, appel d'offres sur invitation, procédures AIMP)
- ✓ Offre du bureau d'ingénieurs retenu, y compris le rapport d'adjudication si existant
- ✓ **Tableur FIA-ModeleMandataire-v20201111 de la DGEau dûment renseigné**

Etape 2 : Décompte final en vue du versement des loyers

- ✓ Plans conformes
- ✓ **Tableur FIA-ModeleMandataire-v20201111 actualisé sur la base des métrés facturés**
- ✓ Factures :
 - ✓ Prestations d'ingénieur civil
 - ✓ Géomètre, huissiers, frais divers
- ✓ Travaux publics d'assainissement :
 - ✓ **Facture finale détaillée de l'entreprise avec mise en évidence des postes relatifs à l'assainissement (articles surlignés), en faisant mention dans la marge de leur présence/absence du tableur (✓?X)**
 - ✓ Fiches de régies approuvées par le maître d'ouvrage
 - ✓ Description succincte des aléas rencontrés pendant le chantier engendrant un impact significatif sur les métrés, la facturation de régies et/ou de prix complémentaires
 - ✓ Coupe type et linéaire des éventuels services mis en péril
 - ✓ PV de réception



Chapitre II : Contacts

La commune et/ou son mandataire est/sont invité(s) à adresser leurs demandes via l'application Web

Pour toute demande d'information, l'adresse de courrier électronique est :

dossier.fia@etat.ge.ch

A l'exception de la période estivale, le Conseil du FIA se réunit toutes les 6 semaines, ce qui permet à la DGEau de garantir une prise de position sur les dossiers dans un délai de **8 semaines**.



Chapitre III: Tableur « FIA-ModeleMandataire-V20201111 » - Plan financier

Le tableur « FIA-ModeleMandataire-v20201111 » tient compte des divers retours d'expériences collectés depuis début 2015 tout en procédant à des simplifications significatives. Elle permet notamment de diminuer le temps consacré au renseignement des onglets « 1.Géométrie » et « 2.Fouille principale ».

La DGEau met à disposition un outil unique, sous une forme standardisée, afin de permettre l'analyse dans un délai raisonnable de l'ensemble des dossiers soumis en vue d'une validation par le Conseil du FIA (80 à 100 dossiers pour 30 à 40 millions d'investissements annuels dans les équipements publics d'assainissement genevois).

La DGEau a pour mission du FIA de s'assurer que les plans financiers transmis pour prise en charge :

- ✓ traduisent le projet d'ouvrage validé par la DGEau dans le cadre de la requête LCI,
- ✓ se situent au niveau du coût du marché « à prestations équivalentes ».

Les paragraphes suivants donnent des lignes directrices pour renseigner efficacement le tableur.

Onglet « 1.Géométrie »

Les postes renseignés doivent permettre de :

- ✓ traduire les caractéristiques **principales** des équipements d'assainissement mis en œuvre ou réhabilités (collecteurs, regards, services, ...),
- ✓ reconstituer les quantités présentées dans les onglets « 2.Fouille principale » et « 3.Services » (matériaux excavés, coupes d'enrobés, grave,...).

Cette prestation permet à la DGEau de proposer une analyse pertinente des éléments financiers qui découlent de la nature et du contexte du chantier.

Sans investir de temps dans la description d'objets isolés ou peu significatifs, le mandataire renseigne uniquement les postes clés qui permettent de couvrir **environ 80%** du montant total des travaux d'assainissement.

Onglet « 2.Fouille principale »

Le mandataire extrait de la soumission un nombre minimum de postes pertinents afin de couvrir **environ 80%** du montant total des travaux d'assainissement dédiés aux réseaux secondaires.

Articles usuellement rencontrés dans un chantier d'assainissement

- ✓ **Etape 1** - Reporter les montants dans le tableur : agrégations de divers articles de la soumission
Exemple : Tuyaux PVC 300 mm = XX CHF = \sum Montants relatifs à la fourniture et à la pose des collecteurs de diamètre 300 mm (tubes PVC, coupes, manchons, etc.)
- ✓ **Etape 2** - Reporter les quantités dans le tableur : valeurs représentatives issues de la soumission
Exemple : Tuyaux PVC 300 mm = XX m = linéaire de collecteurs de diamètre 300 mm
- ✓ **Etape 3** - Calculer les prix unitaires sur la base de simples ratios « montant vs quantité »
Exemple : Tuyaux PVC 300 mm = CHF / ml = Francs par mètre linéaire de collecteurs de diamètre 300 mm
- ✓ Renseignement des éventuelles marges présentes dans la soumission (uniquement si >10%)



Articles spécifiques au chantier

- ✓ Mise en œuvre hypothétique : à ignorer
- ✓ Montants non significatifs par rapport au montant total des travaux d'assainissement : à ignorer
- ✓ Tarifs de régies : à ignorer
- ✓ Montants importants relatifs à des postes peu usuels : à intégrer au tableur sous la forme d'un article existant ou d'une ligne supplémentaire s'il n'existe pas.

Le tableur mis à disposition se veut relativement exhaustif (plus de 90 articles) afin de couvrir les postes fréquemment rencontrés dans les décomptes analysés ces 8 dernières années.

Néanmoins, un nombre limité de postes (environ 50) permet généralement de caractériser environ 80 % du coût des travaux publics d'assainissement.

Ratio % à appliquer aux postes communs aux travaux d'assainissement et aux autres travaux de génie civil

Le mandataire extrait de la soumission les postes communs aux travaux publics d'assainissement et au reste des interventions planifiées dans le cadre de la soumission, indépendamment des réseaux secondaires (aménagements de surface, mobilier urbain, raccord privés,...).

Il applique sur ces derniers le ratio (%) :

$$\frac{\text{Montant Travaux publics d'assainissement}}{\text{Montant Soumission} - \text{Montant Postes communs}}$$

Ne pas oublier d'appliquer ce ratio sur le poste « installations de chantiers pour la durée des travaux ».

Onglet « 3.Services »

Le mandataire est invité à renseigner cet onglet **uniquement si les services mis en péril génèrent des coûts importants**.

Dans le cas où le mandataire décide de renseigner cet onglet, il est invité à :

- ✓ fournir une « coupe type » **de principe** (croquis à la main accepté),
- ✓ expliciter la part à charge du FIA,
- ✓ préciser sur les plans le linéaire concerné (annotations à la main acceptée).

Onglet « 4.Plan financier décompte»

Par analogie à l'établissement d'un projet de délibération communale, le mandataire récapitule les montants principaux constituant le plan financier du chantier :

- ✓ Travaux publics d'assainissement
- ✓ Prestations de mandataires
- ✓ Frais divers
- ✓ Divers et imprévus

Travaux publics d'assainissement

A noter que les montants correspondant aux **postes renseignés** dans les onglets « 2.Fouille principale » et « 3. Services » sont automatiquement reportés dans le point 1de l'onglet « 4. Plan financier » et couvrent environ 80% des travaux publics d'assainissement.



Les **postes non renseignés (Onglet 4- poste 1.10)**, représentant environ 20% du montant total des travaux publics d'assainissement, sont calculés automatiquement

Σ Montants postes renseignés (~80%) + Montant global des postes non renseignés (~20%)

=

Montant de la soumission dédié aux travaux publics d'assainissement

Prestations de mandataires et frais divers

Seuls les honoraires d'ingénieur civil font l'objet d'une prise de position au niveau du plan financier.

Frais Divers et imprévus

Ce poste permet de traduire les postes de régies pressentis et les marges usuelles appliquées dans un projet de délibération communale afin de faire face aux éventuels aléas en cours de chantier.

Il s'agit d'un montant unique qui ne fait pas l'objet d'une prise de position du Conseil du FIA au niveau du plan financier.



Chapitre IV : Tableur « FIA-ModeleMandataire-v20201111 » - Décompte final

A la fin du chantier, le mandataire est invité à **actualiser** le tableur transmis pour le plan financier à la lumière de l'évolution du chantier et plus particulièrement des métrés et des postes de régies effectivement facturés.

Les principales adaptations apportées sur la version « plan financier » portent sur :

- ✓ les éventuelles modifications de la géométrie (onglet « 1.Géométrie »)
- ✓ les métrés retenus pour la facturation (onglets « 2.Fouille principale » et éventuellement « 3.Services »)
- ✓ la consolidation du plan financier sur la base des factures finales, des honoraires de mandataires et des frais divers (onglet « 4.Plan financier »)

A noter que les postes relatifs à l'assainissement doivent être mis en évidence dans la facture détaillée (**articles surlignés**), en faisant mention dans la marge de leur présence/absence du tableur (✓?X)

L'objectif est de permettre à la DGEau d'identifier, sans investissement supplémentaire du mandataire, les postes absents du tableur mais soumis au FIA pour prise en charge.

Ratio à appliquer aux postes communs aux interventions planifiées indépendamment des travaux d'assainissement

Le mandataire actualise le ratio calculé au niveau du plan financier en se basant sur la facture détaillée en lieu et place de la soumission.

Services mis en péril

Le mandataire est invité :

- ✓ à fournir une « coupe type » et le linéaire concerné **selon réalisation** (croquis à la main accepté),
- ✓ préciser sur les plans conformes les tronçons concernés (annotations à la main acceptée).



FAQ

- Dans le cas où un modèle antérieur a initialement été renseigné, est-il nécessaire de passer au modèle en vigueur pour le décompte final ?

Le choix est laissé aux mandataires de pratiquer selon leur convenance, bien qu'il soit recommandé de prendre contact avec la DGEau afin d'adapter la démarche au cas par cas.

- Dois-je renseigner l'ensemble des postes de la soumission ?

Non, il s'agit d'extraire exclusivement les postes pertinents qui motivent une part conséquente des travaux publics d'assainissement. Il s'agit d'investir un minimum de temps pour arriver à expliciter environ 80% du montant total des travaux d'assainissement.

Attention néanmoins à garantir la cohérence des quantités renseignées.

- Puis-je simplifier la saisie en renseignant un prix unitaire moyen pour des postes étant présentés avec un niveau de détail plus important dans la soumission ?

Oui, pour un poste comme par exemple l'excavation de tranchée, il est recommandé de présenter la quantité globale avec un prix unitaire moyen lorsque celui-ci varie en fonction de la profondeur dans la soumission.

- Est-il possible d'ajouter/modifier des lignes dans le tableau ?

Oui, la mise en page est libre dans la mesure où la compréhension s'en trouve améliorée.

- Est-il nécessaire de systématiquement renseigner les marges sur les quantités ?

Non, cette colonne ne doit être renseignée que lorsque la marge prise lors de l'établissement de la soumission est significative, mais pas lorsqu'il s'agit de marges usuelles inférieures à 10%.